

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 690

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 39 TER

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« au I »

les mots :

« à l'article L. 312-8 du code de la construction et de l'habitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.